

**HABITANS DE LYON!**

La sainte cause des lois, de l'ordre et de la vraie liberté, vient de triompher dans les murs de Lyon. Quelques restes de rébellion restent encore dans quelques quartiers, et seront soumis aujourd'hui. Cet heureux résultat a été acheté par un sang précieux; vous avez éprouvé de la gêne et des souffrances, mais qui de vous s'en souvient encore en présence du grand résultat obtenu par la valeur, la constance et la discipline des troupes.

Pour mettre, aussitôt que possible, un terme à l'état de contrainte que l'action militaire nécessitait, il est arrêté aujourd'hui que la circulation des piétons sera rétablie en ville, mais que l'on ne souffrira pas de stationnement sur la voie publique, ni de réunion de plus de cinq personnes, mais que le passage des ponts continuera à être interdit. Ces restrictions seront enlevées aussitôt qu'il sera possible, sans compromettre les opérations militaires.

*Le Conseiller d'Etat, Préfet du Rhône,*

**GASPARIN.**

Lyon, le 15 Avril 1834.

719